

---

[Imprimer](#)

## **Guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics**

Image



---

Depuis le 1er octobre, la dématérialisation des marchés publics s'applique de façon obligatoire pour tous les marchés publics dont la valeur du besoin est estimée égale ou supérieure à 25.000 euros HT .

Vous souhaitez répondre à un marché public et vous avez encore des questions, la Direction des Affaires Juridiques des services de l'Etat vient de mettre à jour **son guide "très pratique" de la dématérialisation des marchés publics.**

daj\_-\_guide-mp-dematerialisation-2018-oe.pdf